

PAUL VERCHÈRES

La maison des désastres



BeQ

Paul Verchères

Les aventures extraordinaires de
Guy Verchères # HS-016

La maison des désastres

L'Arsène Lupin canadien-français

La Bibliothèque électronique du Québec
Collection *Littérature québécoise*
Volume 671 : version 1.0

La maison des désastres

Collection *Guy Verchères*

gracieuseté de Jean Layette

<http://www.editions-police-journal.com/>

Les principaux personnages de ce roman

Nous inaugurons aujourd'hui un nouveau genre ; au début de chacun de nos romans policiers de Guy Verchères nous publierons la liste des principaux personnages du roman afin que le lecteur puisse référer au début du livre quand il ne se souviendra plus du caractère de certaines des personnes qui évoluent dans les pages qui suivent.

Voici...

GUY VERCHÈRES, voleur et homme de bien surnommé l'Arsène Lupin canadien-français, qui est devenu une figure légendaire d'escroc « honnête » et sympathique parmi notre population québécoise.

PAUL VERCHÈRES, le biographe de son cousin Guy, vieux garçon à la tête mais non au cœur grisonnants.

ÉTIENNE LAVERY, gros propriétaire de moulin à

scie de Boisville, endroit où se passe ce récit.

HÉLÈNE LAVERY, la première fille d'Étienne.

JEAN LAGUEUX, fiancé d'Hélène qui fait le fou et disparaît.

GILBERTE LAGUEUX, la sœur de Jean.

NÉNETTE LAVERY, autre fille d'Étienne.

LE DOCTEUR LAGUEUX, le père de Gilberte et de Jean.

AIMÉ GEOFFROY, avocat de la couronne, qui aime Nénette Lavery.

LE CHEF DE POLICE LAVAL FORTIER, de Boisville.

et d'autres personnages moins importants, tels un agent d'immeubles, le juge du procès, un juré imbécile, quelques policiers incompétents, et le reste.

I

Le « spécial » dans le journal

Guy Verchères était paresseusement étendu sur un de ses moelleux divans dans son appartement du boulevard Westmount. J'étais assis à ses côtés.

Il me dit en baillant :

– Te rappelles-tu l'affaire du MYSTÈRE DES SEPT ?

– C'est vieux, ça, dis-je.

– Certainement ; ça date de 1923. Le vieux moulin de Beaumont, les escaliers innombrables, la jeune fille divinement jolie, avec laquelle tu tombes follement en amour, imbécile, car c'était elle la vilaine de la fable...

Je soupirai :

– Nous étions jeunes alors, je travaillais à
L'ÉVÉNEMENT.

– Nous demeurions tous deux à Québec.

– Maintenant je travaille à POLICE JOURNAL. Et
nous demeurons dans la métropole.

Soudain je pensai à quelque chose.

– Ce moulin de Beaumont était une maison
hantée par les esprits du mal. Ça me rappelle, la
semaine dernière une collaboratrice bénévole de
notre feuille hebdomadaire nous a envoyé un
reportage spécial qu'elle a intitulé LA MAISON DES
DÉSASTRES.

– Tiens, tiens, fit Guy Verchères qui se
souleva sur son divan et me parut prêter une
oreille intéressée. Raconte-moi donc ça.

– La maison en question est située dans une
petite bourgade qui a nom Boisville.

– Oui, je connais Boisville ; c'est situé passé
Mont-Laurier, tout près de Ferme-Neuve, sur la
route de l'Abitibi. Je suis déjà allé à la chasse à
l'orignal par là.

– Eh bien, à Boisville, il y a un homme qu'on

appelle le roi ou l'empereur. C'est Étienne Lavery, gros propriétaire de moulin à scie, très riche, qu'on dit millionnaire même.

– Est-il vilain ?

– Non, souris-je, ce n'est pas une victime possible de tes déprédations financières, car tu n'attaques que les mauvais riches et Lavery est un excellent garçon.

Je repris :

– Donc Lavery est le roi des habitants de ce village parce qu'il comble les cultivateurs, les colons et jusqu'à l'inévitable ivrogne et vaurien de la place.

« Étienne a deux filles, une, Hélène qui a manqué son mariage avec le comptable de son père, Jean Lagueux. »

– Paul Verchères, tu deviens mystérieux ; j'exige des explications.

– C'est ici que la maison entre en ligne de compte. Hélène Lavery et Jean Lagueux étaient fiancés. Il y a deux ans de cela. Étienne, le père d'Hélène, voulait donner en cadeau de noces à sa

filles un magnifique cottage. Il le fit donc bâtir à l'insu des deux fiancés sur une colline avoisinante, et le leur présenta la veille des noces.

« Or, après avoir examiné la maison et l'avoir visitée de fond en comble, Jean Lagueux sortit sans mot dire. Le matin du mariage il brillait par son absence. Et on ne l'a jamais revu depuis. »

– Et Hélène ?

– Hélène s'est mise à pleurer. Elle pleure encore et elle est la moitié du temps ivre.

– Mais n'a-t-elle pas expliqué pourquoi Jean, son fiancé, était parti ?

– Non, elle a toujours refusé de répondre à toutes les questions. C'est une hautaine et une orgueilleuse ; les habitants de Boisville supposent qu'elle a été trop humiliée de la fuite de son cavalier et qu'elle se cabre dans une muraille de silence.

– C'est peut-être ça.

– Je disais donc, Guy, qu'il y avait un roi ou un empereur ; eh bien, il y a aussi celui qu'on appelle le PRINCE DES TÉNÈBRES.

– Le Prince des Ténèbres ?

– Oui, c'est un cousin d'Étienne Lavery que celui-ci a ainsi nommé amicalement parce que l'hôtel qu'il tient à Boisville s'appelle le Belzébuth.

Je repris :

– Lorsque Jean Lagueux quitta la maison mystérieuse pour ne plus revenir les citoyens du voisinage se mirent à cacasser ; ça dépendait du cottage s'il était parti. Il avait vu quelque chose de sinistre, de diabolique, de surnaturel et avait fui.

– Et la rumeur se répandit naturellement.

– Oui, mais ce n'est pas tout. Après le bris des fiançailles et le mariage manqué Étienne Lavery mit la maison en vente par l'intermédiaire d'un agent d'immeuble. L'agent vint un jour faire voir le cottage à un acheteur en perspective.

– Je gage qu'il est arrivé malheur aux deux hommes.

– Oui, l'acheteur est tombé foudroyé par la mort alors qu'il contemplait le foyer en pierre de

taille.

– Mort ? Mort de quoi ?

– D'une crise cardiaque ; et voyant ce spectacle l'agent d'immeubles s'évanouit. Après l'avoir ranimé on lui demanda ce qu'il avait vu ? Rien, rien de rien, dit-il. Cependant les deux hommes, sans raison apparente, s'étaient mis subitement à frissonner, à frémir.

Guy Verchères dit :

– Alors, j'en suis sûr, les langues mâles et femelles de Boisville se mirent à se faire aller pour de bon...

– Oui, tout le monde était d'avis que la maison était hantée par un terrible esprit du mal. Il y a une cinquantaine d'années un nommé Giroux, colon de Ferme-Neuve avait été pendu pour le meurtre de sa femme et de ses onze enfants ; les habitants prétendaient et prétendent encore que c'est l'ombre sinistre de Giroux qui hante la maison et qui a causé les deux malheurs.

– Intéressant, intéressant.

Notre Arsène Lupin national dit :

– Et la femme d'Étienne Lavery ?

– Il n'en a pas.

– Il est veuf ?

– Oui.

– Et il n'a qu'une fille, Hélène ?

– Non, il a une autre fille, Annette appelée Nénette dans l'intimité et qui, paraît-il, est exceptionnellement jolie.

– Elle n'est pas mariée ?

– Non, mais ça va venir.

– Elle est en amour ?

– Oui, avec l'avocat junior de la couronne à Mont-Laurier, Aimé Geoffroy, un jeune professionnel d'avenir.

– Il n'y a pas d'autres membres dans la famille ?

– Non.

Le voleur et homme de bien se leva :

– Téléphone à POLICE JOURNAL, dit-il.

– Pourquoi ?

– Pour dire à ton directeur que tu seras indéfiniment absent et que tu reviendras peut-être avec une nouvelle qui sort de l'ordinaire.

Je m'épanouis.

J'avais réussi à gagner Guy.

Je fis cependant semblant de ne pas comprendre.

– Où allons-nous ? demandai-je.

– Tu es idiot comme d'habitude ; nous allons en Patagonie.

*

Nous laissâmes le pavage et prîmes la gravelle, à Sainte-Agathe des Monts. Puis ce furent Saint-Faustin, Saint-Jovite, Labelle, Mont-Laurier...

Une vingtaine de milles plus loin nous vîmes d'immenses piles de planches et de madriers au-dessus desquelles s'élevait une gigantesque enseigne sur laquelle on lisait ces mots : LES

Verchères dit :

- Aussi bien d’arrêter au bureau d’Étienne.
- Qu’as-tu l’intention de lui dire ?
- J’ai l’intention de louer sa maison.

II

Lavery

Étienne était un homme de haute taille. Vêtu qu'il était en lumberjack, il semblait personnifier le dieu sylvestre, le dieu de la forêt.

– Pour vous, messieurs ? demanda-t-il.

Mon cousin dit :

– Je suis Guy Verchères.

– Pas l'idole policière de notre province ?

L'animal de Guy se gourma :

– En personne.

Il me désigna :

– Et voici le biographe et le narrateur de mes exploits fantastiques, Paul Verchères que j'ai le déshonneur d'avoir comme cousin germain.

Étienne Lavery éclata d'un gros rire campagnard :

– Que puis-je faire de bon pour vous, messieurs ? demanda-t-il.

– Il paraît qu'il y a une maison hantée par ici.

La figure de l'homme se rembrunit :

– Hélas, dit-il, on ne peut empêcher la langue des gens de papoter...

– Oui, dis-je, Hitler a essayé vainement.

Le marchand de bois reprit :

– Toutes ces histoires ne reposent sur aucun fait réel.

Verchères interrompit :

– Pardon, un homme est disparu, un second a perdu connaissance et un troisième est tombé raide mort.

– Ce n'est là que coïncidence.

Guy hochait négativement la tête :

– Permettez-moi, dit-il, de différer d'opinion avec vous. Mon expérience passée me permet de

vous affirmer qu'il y a des forces extraordinaires dans la nature de l'univers, des forces atomiques inconnues qui se révèlent parfois par des phénomènes étranges se produisant dans ce que notre brave population appelle la maison hantée.

– Peut-être avez-vous raison ; Dieu est le grand mystère. Mais pourquoi. ?

– Je voudrais louer l'étrange maison, dit Guy.

Étienne Lavery sourit :

– Tout le monde ici prétend que ça prendrait un fou pour habiter ce cottage ; or vous, vous voulez payer pour y résider, c'est le comble ; mais je me prendrais pour un malhonnête homme si je vous chargeais quelque chose. Je vais tout simplement vous la prêter, et si vous réussissez à lui refaire une bonne réputation je serai votre obligé.

III

La maison

Situé sur le sommet d'une colline partiellement boisée, le cottage blanc et bleu avait une jeune et coquette apparence.

Je dis :

– Cette demeure a l'air de n'importe quoi excepté d'une maison hantée.

– Mon cher Paul, il ne faut pas se fier aux apparences. Nombreux sont les assassins qui ont des figures angéliques.

– C'est pourtant vrai.

Nous entrâmes.

– Si nous devons mourir, suggéra Guy, autant vaut le faire tout de suite ; allons nous planter devant le foyer de pierre.

La cheminée était dans le salon.

Nous la contemplâmes en silence.

Rien n'arriva.

Guy demanda en souriant :

– As-tu peur ?

– J'avoue que je ne suis guère brave en ce moment.

– Attention, on peut mourir de peur. C'est la principale des maladies imaginaires.

Nous visitâmes le cottage.

Il comptait deux étages : 3 pièces en bas et 4 chambres à coucher en haut, le tout richement meublé comme on dit dans les petites annonces des grands quotidiens.

Nous étions à visiter quand soudain on sonna à la porte.

Guy dit en riant :

– Ce doit être l'âme en peine de Giroux ton pendu d'il y a cinquante ans qui arrive.

Mais ce n'était pas Giroux, c'était une jeune

filles belles comme le jour, accompagnées d'une habitante.

La jeune fille me demanda :

– Êtes-vous le journaliste ou le voleur honnête ?

– Je suis l'écrivain.

– Oh, que je suis contente, j'adore les littérateurs.

– Mademoiselle... ?

Elle rougit légèrement et adorablement :

– Oh, excusez-moi ; j'oubliais de me présenter ; je suis Annette, la fille de M. Lavery, l'empereur de Boisville.

Elle ajouta, enfantine :

– Je serais si contente si vous m'appeliez Nénette.

Je souris :

– Eh bien, Nénette, c'est fait.

Elle reprit :

– Figurez-vous que je viens du bureau de mon

père ; il m'a annoncé votre arrivée ; je l'ai grondé, bien grondé de vous avoir laissé venir seuls ici ?

– Mais pourquoi ?

– Voyez-vous ça, deux hommes qui font le ménage d'une maison... ? C'est tordant. Je vous amène...

Elle désigna l'habitante :

– Je vous amène Belzémire ; elle va tout vous brosser et tout vous épousseter ça, elle.

Guy parut.

Je lui présentai la jeune fille. Tout de suite il lui demanda :

– Comment va votre sœur, Hélène ?

– Vous la connaissez ?

Nénette avait pris un air étonné.

– Non, fit mon cousin, mais je veux la connaître, lui aider et sécher ses larmes.

La jeune fille s'écria, radieuse :

– Quel bonheur ! Pauvre Hélène, depuis deux

ans elle pleure toujours la fuite du misérable disparu.

– Elle n’a toujours pas révélé la cause de cette fuite ?

– Non ; si elle parlait, ça la soulagerait, mais elle se retranche toujours derrière un inexorable mur de silence.

Guy affirma :

– Elle parlera, Nénette, je vous le promets.

– Oh, monsieur, si vous faites cela, je vous serai éternellement, nous vous serons tous éternellement reconnaissants.

Mon cousin promit :

– Elle sera sous peu heureuse de nouveau.

IV

Jean Lagueux

Trois jours se passèrent sang incidents.

Ce fut le quatrième jour au matin que Nénette arriva au cottage, toute essoufflée et s'adressant à Verchères, déclara :

– Oh, merci, monsieur Guy ; mais pourquoi ne nous avez-vous pas prévenus ?

– Merci pourquoi et prévenus de quoi ?

– Du retour de Jean Lagueux.

– Verchères se leva du coup.

– Lagueux est revenu ? ? ?

– Ratoureur, allez, ne faites pas le surpris, c'est vous qui avez manigancé toute l'affaire.

Le voleur et homme de bien la laissa dire.

– Et comment Hélène a-t-elle pris ce retour ?

– Vous avez vite tenu votre promesse, monsieur Guy ; Hélène est la plus heureuse des filles.

– Et votre père ?

– Il était si malheureux lui-même de voir Hélène malheureuse qu'il a accueilli l'enfant prodigue à bras ouverts.

– A-t-il tué le veau gras ?

– Ça va aller à la semaine prochaine, au jour du mariage.

– La date est déjà fixée ?

– Oui, ils ne perdent pas de temps ; ils veulent regagner celui qu'ils ont perdu ; ils se marient lundi prochain. Les bans seront publiés dimanche.

Quand la jeune fille fut partie, Guy me dit ;

– Tu vas aller de ce pas chercher Jean Lagueux.

Comme son ton n'admettait pas de réplique je sortis.

*

Jean était un jeune homme laid mais à la laideur douce et sympathique.

Verchères lui demanda :

– Où comptez-vous demeurer après votre mariage ?

– Mais ici.

Il corrigea :

– Oh, nous ne voulons pas vous envoyer ; nous insistons même, Hélène et moi pour que vous demeuriez avec nous tout le temps que vous voudrez.

L'Arsène Lupin national sourit :

– Merci bien, dit-il, nous acceptons, Paul et moi, votre aimable invitation.

Guy, après un silence, remarqua :

– Votre futur beau-père vous a sans doute dit pourquoi nous sommes venus habiter cette

maison.

– Oui, et je ne crois pas un traître mot de cette histoire de revenants.

Guy me surprit :

– Ni moi non plus, dit-il.

Il expliqua :

– S'il y a des forces surnaturelles dans la nature, il y a aussi des forces naturelles apparemment inexplicables mais qu'un esprit averti habitué aux déductions policières logiques, peut expliquer à force de réflexion.

Il dit :

– C'est pour réfléchir que je reste ici. Vous avez vu cette maison, monsieur Lagueux et avez pris la fuite ; pourquoi ? Qu'avez-vous vu ici qui vous ait effrayé ?

– Mais rien.

– Alors pourquoi êtes-vous parti ?

– Je vais vous dire : je suis pauvre, Hélène est riche ; je suis pauvre et susceptible et chatouilleux. Je voulais que ma femme vive du

fruit de mon travail, je ne désirais nullement passer aux yeux du monde pour avoir marié ma femme pour son argent. Le don de ce cottage m'insulte tellement dans ma dignité d'homme aux moyens restreints que je me fâchai. Après une scène d'une violence inouïe entre Hélène et moi, je partis.

– Mais pourquoi n'êtes-vous revenu que deux ans après ?

– J'étais trop orgueilleux ; mais enfin mon orgueil a été vaincu.

V

Le mariage

Le mariage eut lieu à l'église de Notre-Dame de Ferme-Neuve. Le père Étienne Lavery fit royalement les choses. Toute la population avait été invitée et la fête se termina tard dans la nuit, longtemps après le départ des nouveaux mariés en voyage de noces.

Tout le monde fut surpris de voir revenir de leur lune de miel les deux époux avec une jeune fille que Jean Lagueux nous présenta à Guy et à moi-même :

– Ma sœur Gilberte, dit-il.

Je regardai la fille et un sentiment d'animosité incompréhensible contre elle naquit en moi.

Il y avait quelque chose dans son regard qui manquait de franchise.

Guy confirma mon jugement.

Nous étions à nous promener tranquillement et silencieusement dans un étroit sentier de la forêt épaisse lorsqu'il me dit :

– Je n'aime pas cette Gilberte.

– Moi non plus.

– Elle porte un air faux qui ne me dit rien qui vaille.

Le voleur et homme de bien ajouta :

– Le bal va commencer.

– Le bal ?

– Oui, pourquoi penses-tu que je suis resté ici après le mariage ? C'est que je me doute qu'il va se passer à Boisville quelque chose d'insolite, de sinistre.

– Quoi donc ?

– Si je le savais je pourrais le prévenir. Mais mon instinct...

– Infaillible...

– Ou presque, mon instinct m'avertit d'un

événement tragique.

Je ne pus m'empêcher de frissonner.

*

Il était onze heures un soir de la semaine suivante, et nous causions sur la véranda, Verchères et moi, quand Hélène survint :

– Oh, dit-elle, excusez-moi, je croyais avoir entendu la voix de Jean causer avec vous.

– Mais nous le pensions entré, depuis longtemps...

J'ajoutai :

– Et en train de vous roucouler son amour comme il sied à de jeunes mariés.

Elle paraissait inquiète :

– J'ai téléphoné au bureau, dit-elle, il aurait pu travailler plus tard ce soir ; mais non, il n'est pas là.

À ce moment nous entendîmes le bruit d'une

auto qui s'approchait.

Elle tourna vers nous et prit la large allée de gravier qui conduisait au cottage.

Soudain la voiture se mit à zigzaguer.

– Mon Dieu, s'écria Hélène alarmée, c'est Jean et il est malade.

Heureusement il allait lentement, car le char frappa un érable et s'y immobilisa.

Lagueux en sortit en titubant.

Je pensai :

– Il n'est pas malade, il est tout simplement archi-saoul.

Il avança péniblement de quelques pas.

Puis il cria :

– J'aurais bien dû la tuer, ma sacrée femme.

Hélène éclata en sanglots.

– Saviez-vous qu'il buvait ? lui demanda Guy.

– Non, et je suis sûre du contraire. Il n'avait jamais pris un coup à l'hôtel Belzébuth.

L'ivrogne gravissait avec une lenteur

suspendue les marches de l'escalier conduisant à la galerie.

Je lui demandai :

– Vous venez du Belzébuth ?

– Oui, je me suis ingurgité les liqueurs et le divin nectar du prince des ténèbres.

Et il monta se coucher.

Lorsque nous fûmes dans notre chambre mon cousin me dit :

– Un homme sobre ne devient pas ivrogne du jour au lendemain sans raison.

– Que veux-tu dire ?

– On boit quand ça va mal et qu'on est lâche pour oublier.

Oublier quoi ?

Quel était ce mystère ?

Guy m'affirma :

– Je saurai bien le percer, je te le gage.

Le lendemain Jean Lagueux partit pour Montréal et Hélène pleura tout l'avant-midi.

Vers deux heures de l'après-midi, comme elle pleurait encore, Guy se décida à parler.

– Savez-vous pourquoi nous sommes restés ici, Hélène ?

– Non.

– Eh bien, c'est pour vous aider ; il a une ombre de mort qui plane sur cette maison.

Elle leva sur lui des yeux où, à travers les larmes, perçait l'appréhension.

– Que voulez-vous dire, monsieur Verchères ?

– Votre mari a un secret, un secret tragique ; il boit pour l'oublier. Ce secret vous concerne. Si vous voulez que je vous aide il va falloir que vous coopériez avec moi.

– Je suis prête monsieur.

– Savez-vous pourquoi votre mari est allé à Montréal ?

D'une voix très basse elle répondit :

– Oui...

– Pourquoi ?

– Pour vendre mes bijoux.

Nous sursautâmes tous les deux.

Guy demanda :

– Il a besoin d'argent ?

– Oui.

– Pourquoi ne s'est-il pas adressé à votre père pour en avoir ?

– Il ne voulait pas, il m'a dit que c'était trop gênant.

– Vous a-t-il dit pourquoi il avait besoin d'argent ?

– Non, il m'a demandé de lui faire confiance.

Guy dit :

– Autre chose : lui avez-vous reproché l'état dans lequel il est arrivé hier soir ?

– Non, mais il m'a promis de lui-même que ça ne se répéterait plus.

– Vous connaissez Jean Lagueux depuis longtemps ?

– Depuis notre enfance commune.

– Ah, vous avez été élevés tous deux à Boisville ?

– Oui, Jean est le fils du docteur Lagueux qui pratique encore dans le voisinage.

– Et vous ne lui connaissez aucun secret, quelque chose dans sa famille, autrefois... ?

– Non.

– Connaissez-vous sa sœur Gilberte ?

– Oui... Oh.

– Quoi donc ?

– Il y a eu quelque chose dans la famille Lagueux qui s'est passé alors que Gilberte avait 7 ou 8 ans. Madame Lagueux a quitté son mari et a emmené la fillette avec elle laissant Jean au docteur. On ne l'a jamais vue depuis. Ni Gilberte jusqu'à ce que Jean, au cours de notre voyage de noces la rencontre rue Sainte-Catherine, à Montréal...

– Lequel des deux a parlé le premier à l'autre ?

– C'est Gilberte, mais mon mari l'a reconnue

tout de suite.

– Et vous ?

– Oh, on change tellement en 15 ou 20 ans...

– Que lui a-t-elle dit ?

– Elle lui a dit qu'elle voulait le voir seule à
seul.

– Et il a consenti ?

– Oui, il lui a donné son adresse ? Et il a fixé
une heure du lendemain pour le rendez-vous. Par
discrétion je suis allée magasiner chez Eaton à
cette heure-là.

– Et il l'a ramenée ici à Boisville avec vous...

– Oui, il m'a dit comme ça : « Gilberte monte
avec nous. »

– Ne lui avez-vous pas demandé des
explications ?

– Oui.

– Et que vous a-t-il dit ?

– Que Gilberte avait les poumons attaqués, et
que le grand air du nord allait lui faire du bien.

Gilberte Lagueux pulmonaire !

Ho-la-la

Elle avait plutôt l'air d'une personne en santé.

C'était louche, très louche.

Guy reprit son interrogatoire :

– A-t-elle rendu visite à son père, le docteur, depuis son arrivée ici ?

– Non.

– C'est étrange.

Hélène dit :

– Il y a quelque chose de plus étrange que cela encore.

– Quoi donc ?

– Mon mari m'a dit que si je rencontrais son père d'éviter de lui dire que Gilberte était ici.

– Il ne vous a pas expliqué sa raison de ce faire ?

– Non, il m'a encore cette fois demandé de lui faire confiance.

Elle éclata en sanglots.

Guy s'empressa de dire :

– Pauvre petite femme, qu'y a-t-il cette fois ?

– J'ai découvert dans ses affaires une lettre commencée et non terminée, une lettre qui n'a jamais été mise à la poste. La voici, lisez...

Hélène venait de sortir un bout de papier de son corsage ; elle le tendit à Verchères.

Il lut :

« Cher père : La vie en commun est devenue intolérable, impossible ; je ne puis plus me passer de l'autre qui a été, qui est et qui demeurera toujours la mienne, celle de ma destinée. Je crois que je vais tuer ma femme. »

Mon cousin réfléchit longuement, puis il demanda :

– Avez-vous confiance en moi, Hélène ?

– Oh, oui.

– Une confiance absolue ?

– Absolue, oui.

– Eh bien, je vous dis que vous n'avez point raison de craindre d'être assassinée.

Un rayon d'espoir illumina la figure de la jeune femme :

– Merci, dit-elle.

– Ah oui, autre chose.

– Quoi donc ?

– Vous pouvez être assurée que votre mari vous aime et ne veut pas vous tuer.

Ce fut moi qui objectai :

– Mais la lettre ?

– Nigaud, répondit-il avec impatience, la lettre est un faux.

– Elle est forgée ?

– Tu as mis le doigt dessus, saint Thomas.

VI

L'empoisonnement

Ce soir-là Hélène donnait une veillée.

Une veillée de famille.

Il n'y avait que Guy et moi d'étrangers.

Étienne Lavery, Nénette, Aimé Geoffroy, l'avocat de la couronne de Mont-Laurier, et le cavalier de Nénette, étaient là.

Cette fête arrivait comme un cheveu sur la soupe. Ni Guy ni moi n'en connaissions la raison.

Ce ne fut que plus tard que nous l'apprîmes, je veux dire plus tard dans la soirée.

Il était plus de 10 heures quand Gilberte Lagueux parut.

Dix heures et nous avons pris déjà une bonne douzaine de verres de scotch.

Étienne Lavery dit :

– Le temps est venu pour la cérémonie.

La cérémonie ? ne pus-je m’empêcher de demander.

Le vieux richard se leva et, après s’être nettoyé la gorge en toussotant, prononça un discours :

– Il est, dit-il, une vieille coutume du nord québécois qui veut que le père reçoive avant un verre de vin de pissenlit, la demande en mariage de son futur gendre.

Cérémonieusement Geoffroy se leva à son tour et dit :

– J’ai l’insigne honneur, monsieur Lavery, de vous demander la main de votre fille Annette, main que je m’engage à toujours protéger contre les intempéries et les vicissitudes de la vie.

– Maître Geoffroy, l’honneur est mien. Il me fait plaisir de vous accorder cette main que j’ai guidée jusqu’à ce jour dans le sentier de la vertu et du droit. Vous êtes un brillant avocat.

Il sourit :

– J’espère que vous n’aurez jamais à protéger votre veuve et vos orphelins.

Il termina :

– Et maintenant, mes amis, trinquons au bon vin de pissenlit, selon la coutume séculaire de la forêt nordique.

Jean Lagueux entrait, portant un cabaret de grands verres généreusement remplis du liquide jaune et clair comme de l’eau de roche.

Il en passa un à chacune des personnes présentes.

Un incident qui passa presque inaperçu mais dont tout le monde se souvint quelques instants plus tard, se déroula.

Gilberte posa son verre de vin sur le radio.

Hélène posa le sien près de celui de sa belle-sœur.

Puis elle vint pour s’en emparer.

Se trompa-t-elle de verre ?

Je n’aurais su ni l’affirmer ni le nier ; toujours est-il que quand elle le prit, Gilberte lui dit :

– Eh là, vous vous trompez, c'est mon verre.

– Pardon.

Et elle le lui remit.

Gilberte le porta à ses lèvres et le but d'un trait.

Je ne sais pourquoi au juste, j'ignore si mon subconscient pressentit la tragédie imminente ; toujours est-il que je ne quittais pas des yeux la sœur de Jean Lagueux.

Je la vis bientôt pâlir, porter la main à sa gorge et râler :

– J'étouffe.

Puis comme elle verdissait elle s'écroula au plancher et se mit à se contorsionner et à avoir des convulsions.

Étienne Lavery dit :

– Vite, que quelqu'un appelle le docteur Lagueux.

Je me précipitai.

Quand le médecin arriva Gilberte était morte.

Il la contempla et sortit un instrument chirurgical de sa trousse.

Une pompe stomacale.

– La victime, dit-il, porte les apparences externes d'un empoisonnement à l'arsenic.

Guy dit :

– Vous avez raison, docteur.

– En tout cas je vais bien voir, j'ai ici le liquide réactionnaire.

Il introduisit le bec de la pompe dans la bouche de la morte et tira la manette à l'autre bout.

Un liquide jaunâtre sortit de l'estomac du cadavre, pénétra dans le tube de verre au centre de la pompe.

Le docteur versa un peu de ce liquide dans une petite éprouvette, puis il sortit de sa trousse médicale une petite bouteille de son liquide réactionnaire et en versa quelques gouttes dans l'éprouvette.

Le liquide stomacal verdit immédiatement.

– Je ne m'étais pas trompé.

– Nous sommes bien en présence d'un empoisonnement à l'arsenic ?

– Oui.

Le médecin ajouta :

– Mon devoir dans les circonstances est d'aviser immédiatement les autorités policières, dans le cas présent le chef de police Laval Fortier, du canton de Boisville.

Il se dirigea vers le téléphone.

VII

Le chef Fortier

Il était près de onze heures quand le chef Fortier arriva seul.

Il commença par contempler le cadavre.

Moi, je le regardais et je ne pouvais m'empêcher d'estimer ce campagnard robuste dont le visage intelligent révélait le gros bon sens, ce qu'on appelle en anglais le *horse sense*.

Il s'adressa d'abord au docteur :

– La victime a été empoisonnée ?

– Oui.

– À l'arsenic ?

– Oui.

– Est-ce un accident ?

Le médecin dit :

– Je n'en sais absolument rien.

– Je crois, chef, que je peux vous renseigner sur la façon dont le poison a été administré
Gilberte Lagueux...

Le docteur s'écria :

– Gilberte, ma fille, oh ! Comme elle a changé. Pauvre enfant...

– Vous êtes le père de la morte ?

Le médecin hésita et finit par dire :

– Je ne saurais l'affirmer avec certitude, elle était très jeune quand je l'ai vue pour la dernière fois.

– Je t'assure, papa, que c'est Gilberte ; je l'ai revue de temps en temps moi, depuis la vingtaine d'années qui s'est écoulée depuis le départ de maman.

Les paroles de Jean avaient attiré sur lui l'attention du chef.

– Qui, dit-il, a versé le vin de pissenlits ?

– Ma femme et moi.

– Où ?

– Dans la cuisine.

Carrément le chef demanda :

– Y avait-il de l'arsenic dans la maison ?

Ce fut Hélène qui répondit :

– Oui.

– Qui avait acheté le poison ?

– Moi, répondit encore la jeune femme.

– Pourquoi ?

– Pour tuer la vermine qui empeste notre cave.

– Quelle sorte de vermine ?

– Des mulots.

Le chef se gratta la tête :

– Pourtant, dit-il, les mulots n'ont pas l'habitude de pénétrer dans les maisons.

Sèchement Hélène répondit :

– S'ils ne l'avaient pas ils l'ont acquise ici.

Mon cousin s'adressa alors au vieux Fortier :

– Vous avez entendu parler de Guy

Verchères ? demanda-t-il.

– Le voleur et policier extraordinaire, mais certainement.

– Eh bien, c'est moi.

– Oh, voulez-vous m'aider ?

– C'est justement pour cela que je m'identifie.

Il ajouta :

– Chef, vous faites fausse route en soupçonnant Hélène Lagueux.

– Oui, cette mort est une erreur de personne.

Ah...

– L'assassin s'est trompé ?

– Oui.

– Qui voulait-il tuer ?

– Celle que vous soupçonnez.

– Madame Lagueux ?

– Elle-même.

– Avez-vous des preuves de vos avancés ?

– Certainement ; je vais vous reconstituer la scène : les verres passés, Gilberte plaça son verre

sur le radio et madame Lagueux mit le sien près de l'autre. Mais Gilberte s'est trompée quand elle a prétendu que c'était le sien qu'elle prenait ; Hélène n'avait pas commis d'erreur ; ce fut Gilberte qui commit l'erreur fatale et but le verre de sa belle-sœur avec le résultat que l'on sait.

Guy tira l'inévitable conclusion :

– Hélène ne peut être à la fois la victime et l'assassin.

– Évidemment, dit le chef de police. Mais qui est le meurtrier, le savez-vous ?

– Je vais vous expliquer : Deux personnes seulement ont eu l'occasion et la chance d'empoisonner le vin de pissenlits. C'est Jean et Hélène Lagueux. Alors comme ce n'est pas Hélène c'est Jean.

– C'est alors que j'entendis Verchères se contredire de façon flagrante :

– Voulez-vous me dire ce qu'il y a de tragiquement secret dans votre existence ? demanda-t-il à Jean qui était très pâle.

Le silence général ne fut brisé par aucune

réponse.

Mon cousin insista :

– Nous allons faire un marché si vous voulez ; livrez-moi votre secret et je vous ferai acquitter de cette accusation de meurtre qui est sur le point de peser sur vos épaules.

– Non.

Fortier dit :

– Je ne vous comprends pas bien, Verchères.

– Il est en mon pouvoir, chef, de faire acquitter un bon coupable comme de faire condamner un mauvais innocent.

Un mauvais innocent...

Un bon coupable...

Qu'est-ce que l'Arsène Lupin de chez-nous voulait donc dire ?

– J'affirmais donc, poursuivit-il, que si Hélène était innocente il fallait inévitablement que Jean Lagueux soit notre homme. Avez-vous assez confiance en moi pour l'arrêter ?

– Oui, est-il nécessaire que je lui mette les

menottes ?

– Non, il n'est même pas nécessaire que vous l'amenez. Tenez l'enquête du coroner ici demain et laissez-le coucher dans sa maison.

– Mais s'il tentait de nouveau d'empoisonner sa femme ?

– De nouveau ? fit Guy distrait.

– Oui, ne vient-il pas de faire sa première tentative ?

Verchères perdait la boule décidément ; il ne cessait de se contredire :

– Je vous dis, chef, que Lagueux est coupable, cela ne signifie point que je ne le prétends pas innocent.

Fortier regarda lamentablement le voleur et l'homme de bien :

– Je ne suis qu'un pauvre campagnard, monsieur Verchères ; ayez pitié de moi.

Mon cousin dit :

– Résumons : je dis qu'il est coupable et innocent ; il sera jugé par 12 de ses pairs et sera

acquitté.

Le chef s'arracha figurativement les cheveux :

– Vous faites exprès pour me mêler, se plaignit-il.

– Non. Écoutez-moi et vous ne le regretterez pas. Où réside le coroner du district ?

– À Mont-Laurier.

– Demandez-lui de venir tenir son enquête ici demain matin.

– Je ferai cela.

– Ensuite téléphonez à Théo Belœil en charge de l'escouade des homicides de la sûreté provinciale à Montréal. Dites-lui que je le demande.

VIII

L'enquête du coroner

L'enquête du coroner venait de s'ouvrir chez Jean Lagueux. Le chef de police se tenait assis près de celui-ci qu'il surveillait de près.

Les huit jurés choisis parmi les employés de la manufacture de bois d'Étienne Lavery entendirent la preuve.

Ce fut une répétition de la conversation qui avait été tenue entre Verchères et Laval Fortier.

Le coroner dit aux jurés :

— Messieurs, à ce stage des procédures criminelles, le moindre soupçon vous devez vous en servir pour accuser. Les hautes cours se chargeront bien d'acquitter si la preuve n'est pas suffisante. Or il me faut bien avouer qu'un certain soupçon pèse sur Jean Lagueux. Je vous

recommande donc de le tenir criminellement responsable de la mort de sa sœur Gilberte Lagueux.

Le jury ne délibéra que quelques minutes.

Dans l'intermède, mon cousin me dit à voix basse :

– Ces jurés sont tous des gens de la place. Ils travaillent pour Étienne Lavery ; ils estiment Jean Lagueux ; donc...

– Ils ne le tiendront pas responsable ?

– C'est ça.

Les membres du corps de jury revenaient.

Leur président se leva et dit :

– Nous trouvons à l'unanimité Jean Lagueux innocent du crime qu'on lui reproche faussement.

Le coroner bondit :

– Mais c'est absolument illégal ce que vous faites là. Vous n'avez que trois verdicts possibles : Lagueux criminellement responsable, une personne inconnue criminellement responsable, ou bien empoisonnement accidentel.

Lequel choisissiez-vous ?

Le président après avoir réfléchi dit :

– Nous ne prendrons pas de chances, mes amis. Si nous disons que c'est un accident, notre Jean ne pourra pas être accusé de meurtre. Alors la mort est accidentelle, n'est-ce pas ?

Les 7 autres jurés acquiescèrent.

Et l'auditoire applaudit bruyamment.

Comme nous sortions du cottage pour prendre une marche, Guy me dit :

– J'avais prévu que les choses se dérouleraient ainsi ; quand on est généralement estimé dans un district, on peut y faire au moins un coup pendable et s'en tirer indemne.

Je le regardai curieusement et lui demandai :

– Toi, mon vieux, je voudrais bien savoir pourquoi tu passais ton temps à te contrarier hier soir.

– Mais je ne me contredisais nullement.

– Hein ?

– Je voulais tout simplement dire que Jean

était apparemment coupable, mais foncièrement innocent.

– Tu jouais sur les mots ?

– Si tu veux...

Je vais te faire une prédiction.

– Laquelle ?

– Il sera à l'enquête condamné à subir son procès et acquitté à ce procès.

– Pourquoi en sera-t-il ainsi ?

– Tout simplement parce qu'à l'enquête préliminaire il n'y a pas de jurés et qu'au procès aux assises il y en a 12.

Quelqu'un nous héla d'une auto qui passait.

Puis la voiture stoppa.

Quelqu'un en descendit.

C'était le gros détective provincial Théo Belœil.

IX

Belœil

– Comment, toi déjà ? s'écria Guy.

Il ajouta :

– Et cependant tu arrives en retard.

Décidément la conduite de mon cousin se faisait d'heure en heure plus étrange.

Déjà...

En retard.

Ces deux expressions étaient contradictoires. Qu'est-ce que cela voulait dire et où voulait-il en venir ? Il remarqua avec un faux air d'innocence :

– Je regrette, Théo mais je t'ai fait faire un voyage inutile ; le jury du coroner vient de rendre un verdict de mort accidentelle.

Le gros flic sursauta :

– Toi espèce de ci et ça, jura-t-il, ne joue pas à la cachette avec moi.

– Pourtant, mon vieux, tu es assez gigantesque pour servir de paravent au cap Tourmente. Mais je vais parler sérieusement. J'ai ce que n'avait pas le jury du coroner.

– Quoi donc ?

– Ce qui ne l'aurait d'ailleurs pas empêché d'exonérer le suspect de tout blâme d'ailleurs.

– Mais quoi ?

– J'ai la preuve ou plutôt les preuves indéniables de la culpabilité de Jean Lagueux.

Je complétais, railleur :

– Et de son innocence.

Guy me regarda avec un air de contrariété :

– Une chose à la fois, dit-il, veux-tu, Paul.

S'adressant à Belœil il continua :

– Cette preuve est double et porte sur le même sujet.

– Lequel ?

– La mort de l'épouse ; elle consiste dans une certaine lettre et dans la phrase échappée par un ivrogne.

– Explique-toi.

– La lettre nous a été montrée par l'épouse.

– Quelle épouse ?

– Mais Hélène Lagueux.

– La femme du suspect ?

– Elle-même.

– Mais ne sais-tu point qu'une épouse en droit strict peut refuser de témoigner contre son mari ?

– Je sais cela, mais ça ne fait rien.

– Elle témoignera quand même ?

– Non, mais nous témoignerons, nous, Paul et moi.

Théo demanda :

– Veux-tu maintenant m'expliquer en détail la nature de la lettre et de la phrase de l'ivrogne ?

– Tu devras attendre au procès pour le savoir. Sais-tu ce que tu vas faire ?

– Non, dis.

– Tu vas obtenir du procureur général, en conformité avec l'article 317 du code de procédure criminelle, l'autorisation d'ignorer la décision du jury du coroner et d'arrêter Jean Lagueux sous l'accusation d'avoir assassiné sa sœur.

– Et tu me garantis de me fournir la preuve de sa culpabilité ?

– Pas à toi, mais au jury, oui.

– Très bien, je marche.

Il partit pour le bureau d'Étienne Lavery.

Guy me dit :

– Pauvre Belœil, je joue avec lui comme un chat joue avec une souris.

– Comment ça ?

– Oui, je lui fais arrêter un homme qui sera sûrement acquitté. Ah, j'ai oublié quelque chose.

– Quoi donc ?

– Il faut que j'exige de Belœil la promesse formelle qu'il ne sera pas demandé de

changement de venue par la couronne.

– Pourquoi ?

– Parce que si Lagueux était jugé à Montréal ou n'importe où en dehors du district judiciaire de Mont-Laurier, il serait sûrement condamné. Tandis que tout le monde ici lui étant très sympathique, il sera acquitté.

– Et c'est ce que tu veux ?...

– Oui.

Il reprit :

– Avant l'ouverture de l'enquête du coroner j'ai parlé à Étienne Lavery.

– Ah, et croit-il en l'innocence de son gendre ?

– Oui, dur comme fer, et cependant il a sans le savoir une preuve formidable de sa culpabilité.

– Quoi donc ?

– Il m'a dit que sa défunte femme qui était riche personnellement avait laissé \$150 000 à Hélène en héritage. Il ne faut pas que cette preuve sorte au procès.

– Non, pourquoi ?

– Parce qu'elle mettrait Jean en danger.

X

L'enquête préliminaire

C'était quinze jours plus tard.

La salle d'enquêtes criminelles du Palais de Justice de Mont-Laurier, était bondée à craquer.

Dans le dock aux prisonniers, se tenait Jean Lagueux digne, calme et très pâle.

Le juge Lacourse, des Trois Rivières, présidait.

Il ordonna au greffier :

– Procédez.

Le greffier lut l'acte qui accusait Lagueux du meurtre de sa sœur.

Puis les témoins, les mêmes que ceux de l'enquête du coroner défilèrent dans la boîte : Le médecin légiste, car on avait épargné le père de

l'accusé et le chef de police Fortier.

Le juge Lacourse dit alors :

– À ce stage du procès la moindre preuve est en faveur de la couronne. Or je la trouve suffisante et je condamne Jean Lagueux à subir son examen volontaire immédiatement et son procès aux assises criminelles de ce district, assises qui s'ouvriront lundi prochain.

Guy murmura ironiquement :

– Lacourse n'est pas de par ici ; il condamne, lui.

Hélène, triste et presque désespérée, nous invita nonchalamment, Verchères et moi, à monter dans son automobile pour retourner au cottage des désastres.

Lorsque nous fûmes arrivés à la maison Guy lui dit :

– Hélène, je sais tout ce que vous avez fait.

Elle pâlit affreusement.

– Vous savez ? s'écria-t-elle.

– Oui, et vous allez me promettre sur la tête de

voire défunte mère de ne rien révéler au procès.

– Mais si Jean était condamné... ?

– Il ne le sera point.

– Vous me le jurez ?

– Je vous le jure.

– Mais pourquoi alors avez-vous arrangé les choses pour que ce procès infâme ait lieu ?

– Vous savez ce que Jean a fait ?

Elle baissa tristement la tête :

– Oui, murmura-t-elle.

– Eh bien il mérite de souffrir. C'est pour cela que ma conduite a été... ce qu'elle a été.

Il ajouta :

– Tout sera bien qui finira bien.

XI

Les procès

L'honorable juge Anthime Galipeau, de Montréal, présidait ce matin-là, aux assises de Mont-Laurier, le procès de Jean Lagueux.

On venait de faire le choix des 12 jurés.

C'étaient tous des gens de la place.

Verchères se frota silencieusement les mains.

Aimé Geoffroy, l'avocat de la couronne et fiancé de la jolie Nénette, agissait pour le ministère public.

Dignement.

Stoïquement, pendant que la petite Nénette le regardait avec des yeux colériques.

Il fit témoigner le chef Fortier et le médecin légiste qui pour la troisième fois répétèrent leurs

dépositions antécédentes.

Puis il appela :

– Guy Verchères.

Mon cousin se leva et d'une démarche souple de panthère entra avec un calme extraordinaire dans la boîte aux témoins.

L'animal, pensai-je, il est beau comme un dieu de la Grèce antique...

Geoffroy, après l'assermentation, questionna :

– Vous connaissez l'accusé ?

– Très bien.

– Il y a longtemps que vous demeurez à Boisville ?

– Trois semaines.

– Pourquoi y êtes-vous venu ?

– Pour étudier le secret macabre que renferme le cottage où habite l'accusé.

– Le secret... ?

– Oui, un bris de fiançailles y a eu lieu, puis ce fut une mort pour le moins mystérieuse et enfin

un meurtre.

– Que savez-vous à propos de ce meurtre ?

– Il y a d’abord une menace que l’accusé a faite devant moi et en présence de mon cousin Paul Verchères.

– Voulez-vous nous relater en substance la nature de cette menace ?

– Volontiers.

Guy narra l’arrivée en auto à la maison de Jean certain soir.

– Il était saoul et il déclara que sa femme ne méritait pas de vivre et qu’il allait la tuer.

– C’est tout ?

– Non.

– Qu’y a-t-il d’autre ?

– Hélène Lagueux...

– La femme de l’accusé ?

– Oui, Hélène m’a montré une lettre de Jean dans laquelle il menaçait de même de tuer son épouse.

Geffroy dit d'un air triste :

– C'est tout ; vous pouvez vous retirer.

Puis il appela mon nom.

C'était tout simplement pour corroborer le témoignage de mon cousin.

À contrecœur je le fis.

Alors il y eut une sensation.

Nénette se leva ; elle semblait remplie d'une sainte indignation :

– Monsieur le juge, cria-t-elle, je désire témoigner.

Le magistrat lui ordonna d'entrer dans la boîte et il prit lui-même en main son interrogatoire :

– Votre nom ?

– Anette Lavery.

– Vous êtes la belle-sœur de l'accusé ?

– Oui, et je veux que la justice triomphe.

– Que voulez-vous dire ?

– Qu'il y a une brebis galeuse sur le corps de jury. Monsieur le juge, un juré n'est-il pas

supposé de point avoir d'opinion formée d'avance sur la cause à juger ?

– En effet, mademoiselle.

– Eh bien, Candide Vandette qui est là parmi les jurés m'a dit et répété que, preuve ou pas preuve et au diable la maudite preuve, il acquitterait Lagueux parce que celui-ci lui avait rendu trop de fiers services...

Le juge Galipeau bondit :

– Candide Vandette, s'écria-t-il, levez-vous.

Le juré obéit.

– Vous avez entendu ce que vient de dire le témoin ?

– Oui.

– Est-ce que c'est la vérité ?

Vandette avait du ploc :

– Oui.

– Vous avez accepté de servir comme juré avec l'idée préconçue d'acquitter l'accusé ?

– Oui, et je suis sûr de son innocence.

Le magistrat leva les bras au ciel :

– C'est la première fois dans ma carrière que je me rencontre face à face avec une aussi flagrante illégalité.

Au greffier il dit :

– Libérez les jurés, qu'on en choisisse 12 autres immédiatement et qu'on recommence le procès.

Guy se leva et me fit signe de le suivre.

Il s'approcha silencieusement de Nénette, lui prit le bras et nous sortîmes.

Lorsque nous fûmes dehors il murmura :

– Petite sothe, vous mériteriez une bonne raclée.

– Comment ? Mais j'ai fait mon possible contre vous, Guy Verchères ; car vous détestez mon beau-frère et avez juré qu'il serait condamné. Mais je vous ai démanché vos plans, hein ?

– Sacrée petite sothe, savez-vous quels sont mes plans ?

– Non.

– Eh bien, c'est de faire casser vos fiançailles avec Geoffroy si vous osez encore témoigner.

– Oh...

Il la rassura paternellement :

– Nénette, dit-il, vous êtes jeune ; fiez-vous à moi ; je tiens autant que vous à l'acquittement de votre beau-frère.

– Mais...

– Je sais que d'après les apparences mon témoignage est contre lui, mais je vous assure que ces apparences sont trompeuses. Vous allez me promettre de ne plus intervenir.

– Une chance que vous avez chez nous une excellente réputation de fairplay, car sans cela...

Elle ajouta :

– Oui, je promets...

*

La répétition de la preuve de la couronne fut monotone.

La défense ne présenta qu'un témoin et il avait déjà paru en demande, car c'était le médecin légiste.

L'avocat de l'accusé lui demanda :

– Vous avez examiné la lettre qui pèse si lourdement sur la preuve faite contre mon client ?

– Oui.

– Est-ce bien son écriture ?

– Je crois que oui.

– Ah, vous croyez.. ? Mais êtes-vous prêt à jurer... ?

– Je suis prêt à jurer croire que c'est son écriture.

Le procureur de Jean exploita ce témoignage à fond dans sa plaidoirie.

L'accusé avait droit au bénéfice du doute ; or ce doute était dans l'esprit du médecin légiste.

Geoffroy fut lamentablement faible dans son réquisitoire.

Était-ce volontaire ?

Non, je crois plutôt que, entraîné par sa sympathie pour la famille, il agissait ainsi subconsciemment.

Le procès était terminé.

Le greffier ordonna :

– Messieurs du jury, retirez-vous pour délibérer.

Le président du corps se leva et dit d'une voix ferme :

– C'est inutile que nous nous retirions.

Le juge tressaillit.

Puis il demanda :

– Vous êtes prêts à rendre votre verdict ?

– Oui.

Le magistrat s'écria :

– J'en aurai vu de toutes les couleurs à ce procès... Ce fut au tour du greffier de parler, il demanda au président du jury :

– Trouvez-vous l'accusé coupable ou non

coupable ?

Guy me murmura à voix basse :

– Ce sera non coupable, tu vas voir.

– NON COUPABLE, cria triomphalement le président,.

Alors ce fut un véritable pandémonium de cris, de hurlements, de sifflements, de battements de mains. Tout le monde s’embrassait. Étienne Lavery essuyait deux larmes furtives. Hélène avait perdu connaissance pendant que Nénette s’était jetée au cou de mon cousin et lui disait :

– Je vous aime, je vous aime, vous êtes un ange.

– Cornu, raillai-je.

XII

La sœur Gilberte

C'était le même après-midi.

Enfin nous étions seuls, Guy, Jean, Hélène et moi.

Ce fut moi qui parlai le premier.

Je dis au voleur et homme de bien :

– As-tu enfin fini de te contredire ?

– Je ne me suis jamais contredit, mon vieux.

Jean est coupable et innocent à la fois. Innocent du meurtre qu'on lui reprochait ; coupable d'avoir fait horriblement souffrir Hélène.

Il s'adressa à l'acquitté et lui reprocha :

– Vous avez très mal agi.

– Quoi, vous savez, vous saviez donc au moment de mon arrestation ?

– Oui, je savais tout, vous méritiez de souffrir et je vous ai fait endurer.

– Mille martyres, car je voyais l'échafaud qui s'approchait sans que je puisse m'en éloigner.

Impatient, je dis :

– Je ne comprends rien.

– La devinette était pourtant facile. Je résume. Nous sommes venus ici pourquoi, Paul ?

– Pour étudier une maison hantée.

– Vous aviez vu cette maison, Jean, et vous aviez fui. Nous apprîmes vite que la raison de votre fuite était votre orgueil ; vous ne vouliez pas accepter ce don de votre beau-père de peur de passer pour un gigolo.

– Oui.

– Votre absence dura deux années. Pendant ce temps vous avez eu amplement le temps de vous marier ; mais vous avez joué un tour à Gilberte...

– Comment, m'écriai-je, Gilberte est sa sœur.

– Non, c'est sa femme. Du moins c'était sa femme civilement, car ils se sont mariés devant

un ministre protestant.

Après un silence Guy reprit :

– Puis vous avez compris votre erreur. C’était Hélène et non Gilberte que vous aimiez. Vous fîtes consentir votre femme au divorce ; et vous l’obtîntes...

Verchères regarda Lagueux :

– N’est-ce pas ?

– Oui, monsieur Verchères.

– Libéré vous vîntes ici et vous mariâtes...

Vîntes...

Mariâtes...

Ah, l’animal au passé défini !

– Mais au cours de votre voyage de noces vous avez rencontré Gilberte. Elle a compris que vous étiez devenu, ayant marié de l’argent une magnifique poire pour sa soif. Elle vous menaçait de révéler votre mariage à Hélène à moins que vous lui crachiez la forte somme.

– C’est bien cela ?

– Oui.

– Elle se mît à vous suivre et vous accompagna ici ; vous la fîtes...

– « FÎTES », raillai-je.

– Tais-toi.

Il reprit :

– Voilà pourquoi vous vous êtes saoulé et avez prononcé les paroles menaçantes que j’ai répétées dans mon témoignage au procès.

– Ah, je comprends, dis-je, ces paroles n’étaient pas à l’adresse de Hélène mais de Gilberte.

– Et la lettre aussi. Dites-moi, Jean, avez-vous eu l’intention de l’assassiner ?

– Non, je ne voulais que lui faire peur pour qu’elle me laisse tranquille et qu’elle parte.

– Les diamants de votre femme vous les avez vendus pour payer le silence de Gilberte ?

– Oui.

– Et l’arsenic ?

Hélène parla :

– L'arsenic, dit-elle, l'arsenic ; mais j'ai dit la vérité à ce sujet. J'avais entendu gruger dans la cave ; j'ai cru que c'étaient des mulots...

– Hélène, le temps est venu de dire toute, TOUTE la vérité.

La jeune femme rougit.

– Comment avez-vous appris le mariage de Jean et de Gilberte ?

Elle avoua :

– La nuit, mon mari parle dans ses rêves..

– Ah, ah, c'est donc ça. Et vous avez eu tant de peine que...

Après un silence il poursuivit :

– ... que vous avez mis de l'arsenic dans un des verres de vin dans l'intention de vous suicider ; mais par un hasard providentiel, dirai-je, ou plutôt une méprise heureuse, il y eut un mélange de verres et ce fut Gilberte qui prit le vôtre et mourut.

Jean Lagueux et moi nous étions là bouche

bée.

Ce fut moi qui cassai la glace ;

– Quand les jurés du coroner ont rendu le premier verdict, celui de mort accidentelle, ils étaient donc dans la vérité ? dis-je.

– Oui, sans le savoir.

Jean soupira :

– Vous pouvez vous vanter, monsieur Verchères, de m’ avoir fait horriblement souffrir.

– Ne le méritiez-vous pas richement ?

– Hélas...

– Oui, car votre femme a souffert plus que vous ; il faut en effet souffrir indiciblement pour vouloir attenter à sa vie.

L’ Arsène Lupin de chez nous eut un sourire radieux :

– Mais tout est bien qui finit bien, dit-il. Le temps est venu, embrassez-vous, mes enfants.

Hélène tomba dans les bras de Jean.

Ils s’ étreignirent longuement.

Puis elle lui murmura son secret, le secret le plus doux de toute femme, à l'oreille.

Jean regarda mon cousin et dit :

– Vous serez parrain, monsieur Verchères, et nous l'appellerons Guy.

Cet ouvrage est le 671^e publié
dans la collection *Littérature québécoise*
par la Bibliothèque électronique du Québec.

La Bibliothèque électronique du Québec
est la propriété exclusive de
Jean-Yves Dupuis.